

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Le SNFOLC53 et sa fédération, la FNEC FP FO 53, rappellent que le bon fonctionnement des instances suppose que les représentants des personnels disposent d'un temps suffisant pour prendre connaissance des documents et préparer les échanges. Une transmission des documents de travail par vos services dans les délais légaux y est donc nécessaire.

L'examen des mesures de carte scolaire pour la rentrée 2026 dans le second degré fait apparaître une tendance très préoccupante pour notre département.

Le bilan global est sans ambiguïté : 12 créations pour 30 suppressions, soit un solde de **-18 postes**. Cette diminution importante des moyens intervient dans un contexte où les établissements sont déjà confrontés à des difficultés croissantes : effectifs chargés, multiplication des compléments de service, et recours accru aux personnels contractuels.

Les collèges enregistrent à eux seuls une perte nette de **7 postes**, touchant plusieurs disciplines comme les lettres modernes, l'histoire-géographie, les mathématiques ou encore les langues vivantes. Dans plusieurs cas, les suppressions sont justifiées par l'existence de postes vacants. Force Ouvrière rappelle que la pénurie d'enseignants ne peut constituer une justification acceptable pour réduire durablement le potentiel d'enseignement dans le département.

La situation est encore plus marquée dans les lycées généraux et technologiques, qui subissent **12 suppressions de postes sans aucune création**. Les réductions touchent de nombreuses disciplines et risquent d'entraîner des conséquences directes sur les conditions d'enseignement, notamment en matière de groupes, d'options ou d'accompagnement des élèves.

Par ailleurs, nous constatons un recours très important aux **postes neutralisés** : plus de soixante dans l'ensemble du second degré. Ce fonctionnement repose largement sur des blocs de moyens provisoires, des compléments de service ou l'affectation de stagiaires. Une telle gestion fragilise la stabilité des équipes pédagogiques et réduit les possibilités de mutation pour les personnels.

Enfin, la transformation de plusieurs postes ordinaires en postes à exigences particulières interroge également, car elle restreint le vivier de candidats et peut conduire à des postes non pourvus.

L'ensemble de ces mesures, justifiées par la baisse démographique, va encore dégrader les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves. Pour le SNFOLC53, cet argument ne tient pas : la baisse démographique pourrait au contraire permettre d'améliorer l'encadrement des élèves et de réduire les effectifs par classe. L'École publique ne doit pas être gérée comme une variable d'ajustement budgétaire.

Nous demandons que ces choix soient réexaminés et que des moyens supplémentaires soient mobilisés afin de garantir une rentrée scolaire 2026 dans des conditions optimales pour les personnels comme pour les élèves.